

● (1530)

[Français]

Je représente à la Chambre des communes une circonscription électorale de la province de Québec, dont les électeurs sont à 75 p. 100 de langue française et à 25 p. 100 de langue anglaise. J'ai gardé le silence parce que je ne veux pas porter une telle question dans l'arène politique.

[Traduction]

Si, comme le premier ministre l'a fait remarquer, un grand nombre d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre ainsi que moi-même sommes restés silencieux, c'est que nous nous rendons compte que l'unité nationale et la cohésion de la fédération canadienne sont des questions qui ne devraient pas être portées dans l'arène politique. Je tiens rigueur au premier ministre de ce qu'il a dit à la Chambre cet après-midi.

Des voix: Oh, oh!

M. Graffey: Si le premier ministre a jamais eu besoin de la collaboration de tous les partis de la Chambre, c'est bien en ce moment. Le maintien de l'union canadienne ne se fera pas grâce aux efforts d'un seul parti, qu'il soit libéral, progressiste conservateur, néo-démocrate ou créditiste. Avant de me rasseoir, j'ajouterai que si les députés de ce côté-ci de la Chambre s'échauffent c'est que nous n'avons entendu que trop souvent le premier ministre nous dire que la question primordiale de l'unité nationale et de l'union du pays ne se résoudrait que grâce au seul parti indispensable, le parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je veux rappeler au député, avant de mettre fin au débat, qu'il n'a pas traité de la motion en tant que question de privilège et que c'est là la seule chose qui doit être débattue en ce moment, je le répète. S'il y a une question de privilège, celle-ci doit être étudiée avant toute autre chose, et la présidence est tenue de la mettre immédiatement aux voix, ce qu'elle ne ferait d'ordinaire qu'au sujet d'une motion de fonds. Or, à n'en pas douter, le député traite du bien-fondé de la motion à savoir si la déclaration du premier ministre devrait ou non être faite à la télévision. La seule question pertinente à présent est donc de savoir si oui ou non les privilèges de la Chambre sont en cause, et je demanderai au député de s'en tenir à cet aspect.

M. Graffey: En terminant, monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Graffey: . . . j'ajouterai simplement que je suis d'accord avec le chef du parti néo-démocrate, et avec les autres intervenants de ce côté-ci de la Chambre; il s'agit d'une question d'unité nationale et d'une question vitale par conséquent pour tous ceux qui sont présents à la Chambre. Il n'existe pas de précédent à cet égard car nous parlons ici de la continuation de la famille canadienne. Le premier ministre devrait donc rechercher l'appui de tous les députés de la Chambre qu'ils soient libéraux, progressistes conservateurs, néo-démocrates ou

Privilège—M. Broadbent

créditistes. Cette question doit demeurer au-dessus des querelles politiques.

Je sais que vous m'avez rappelé à l'ordre à ce propos, monsieur l'Orateur, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, tenons à rappeler une chose cet après-midi, et c'est que, jusqu'à présent, le premier ministre a fait de la politique avec l'unité nationale et nous ne comptons pas qu'il change d'attitude demain soir. C'est pourquoi nous croyons qu'il devrait faire sa déclaration à la Chambre devant les représentants du peuple avant de s'adresser à la télévision nationale.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a exposé son point de vue.

Une voix: Puis il a quitté la Chambre.

M. l'Orateur: Nous avons constamment essayé de nous en tenir au cadre étroit de la question de procédure qui nous intéresse. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a prévenu la présidence, conformément au Règlement, de son intention de soulever la question de privilège. La présidence a donc eu l'occasion d'examiner les précédents en la matière. Celui sur lequel je m'appuie, et dont je vais donner lecture à la Chambre, est une décision rendue par M. l'Orateur Lamoureux, le 30 octobre 1969. En terminant, il a dit:

On s'est souvent demandé si le privilège parlementaire impose aux ministres l'obligation de faire des déclarations, de communiquer des nouvelles et de fournir des renseignements au public par l'intermédiaire de la Chambre des communes, c'est-à-dire à la Chambre des communes même plutôt qu'à l'extérieur. On s'est demandé si les députés ont droit, en vertu de leurs prérogatives parlementaires, d'être mis au courant avant le public. Je ne trouve aucun précédent pour justifier cette idée. Les députés se rappelleront un débat intéressant et assez long qui a eu lieu au cours de la dernière session sur une question de privilège qu'avait soulevée le député de Calgary-Nord (M. Woolliams). Les arguments invoqués alors avaient fait l'objet d'une étude poussée et les précédents avaient été débattus dans une décision de la présidence qui figure à la page 869 des *Procès-verbaux* du 31 mars 1969. Il me semble que les précédents invoqués à l'époque peuvent s'appliquer aux circonstances exposées par le député d'Hillsborough. Il peut s'agir en pareils cas d'une question de convenances ou de courtoisie.

Je souligne ces derniers mots. Dans les arguments invoqués aujourd'hui, on a demandé à maintes reprises s'il convient que le premier ministre fasse une déclaration d'une telle importance à l'extérieur de la Chambre plutôt qu'à la Chambre, si c'est un manque de courtoisie ou une forme d'arrogance, et s'il fait fi des droits et de l'importance du Parlement. Ce n'est pas la question en cause dans le précédent. La question était de savoir si, en vertu des privilèges dont jouissent les membres de la Chambre, individuellement ou collectivement, il est essentiel que les déclarations de cette nature soient faites d'abord à la Chambre avant d'être faites en public. Cette question a été examinée assez à fond par l'Orateur précédent à l'occasion que je viens d'évoquer. Si les députés veulent pousser l'affaire et examiner le précédent auquel M. l'Orateur Lamoureux se reportait, ils verront qu'exactement les mêmes arguments que ceux qui ont été invoqués aujourd'hui avaient alors été discutés encore plus à fond.